



Service du greffe et du contentieux

1960, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3

Téléphone : 450 424-8000, poste 266

Télécopieur : 450 455-3877

Courriel : greffe@ville.saint-lazare.qc.ca



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 du conseil de la Ville de Saint-Lazare à laquelle étaient présents la conseillère Geneviève Lachance et les conseillers Pierre Casavant, Michel Poitras, Richard Chartrand et Brian Trainor sous la présidence du maire Robert Grimaudo

09-294-20

TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DÉPOSÉE PAR LA VILLE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE DANS LE SECTEUR DE LA RUE FRONTENAC

ATTENDU QUE le 25 août 2015, une demande d'aide financière a été déposée par la Ville de Saint-Lazare dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), sous-volet 1.1;

ATTENDU la résolution numéro 11-428-18 par laquelle la Ville confirme son intention de poursuivre le projet de construction d'un égout sanitaire dans le secteur de la rue Frontenac. Ainsi, à ce moment, la demande devait être traitée selon les critères établis au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) en vigueur le 15 mai 2018;

ATTENDU QU' en novembre 2018, l'admissibilité de la Ville à une aide financière maximale de 4 424 000 \$ a été confirmée;

ATTENDU QUE la problématique à l'origine des travaux envisagés a été jugée prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. En effet, des enjeux environnementaux et économiques sont importants;

ATTENDU QUE les citoyens du secteur concerné ont exprimé avec véhémence leur mécontentement en raison de la lenteur des travaux et des diverses répercussions négatives s'ensuivant;

ATTENDU QUE les démarches auprès de la députée n'ont actuellement pas porté fruits;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de confirmer le versement d'une subvention à la Ville de Saint-Lazare dans le contexte ci-dessus mentionné.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

Copie certifiée conforme le 9 septembre 2020



Nathaly Rayneault, *avocate* – MPA, LL.M., O.M.A.
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

NR/cp